



Gembloux, le 12 octobre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

PAC horizon 2020 : la FWA rappelle ses revendications

Ce mercredi 12 octobre, la Commission européenne a communiqué officiellement ses propositions législatives pour la PAC 2014-2020.

Le gel du budget agricole durant la programmation 2014-2020 et la redistribution des enveloppes entre états membres réduiront l'enveloppe agricole pour la Belgique de près de 20%, et par là-même le pouvoir d'achat des exploitants. La Fédération Wallonne de l'Agriculture demande à la Commission de réévaluer le budget agricole à la hausse et de revoir sa position en tenant compte de la forte augmentation des coûts de production que subissent les agriculteurs.

La Commission préconise d'amener le montant des aides par hectare à un taux unique au sein de chaque état membre d'ici 2019. Pour la FWA, ce délai est trop court pour permettre une adaptation de nos exploitations. Ces dernières se basant sur leur revenu du moment, et donc sur le montant des aides directes perçues, ont réalisé des investissements notamment pour respecter les critères environnementaux et, sans période de transition adaptée, courent un risque sérieux de déséquilibre financier.

Concernant le verdissement des aides (à hauteur de 30%) la FWA est consciente de l'importance du lien entre agriculture et environnement et du rôle majeur que joue le secteur à cet égard. Toutefois, alors que l'on parle dans d'autres chapitres du document d'une nécessaire compétitivité pour notre agriculture, ce verdissement amènera pour les agriculteurs : surcoûts, complexité administrative, et donc fragilité supplémentaire face à la concurrence internationale. Ces paramètres doivent être pris en compte dans la nouvelle PAC pour ne pas compromettre l'équilibre financier des exploitations.

Si la volonté de la commission de réserver les aides aux agriculteurs actifs peut sembler positive, la FWA regrette la définition beaucoup trop floue qu'en propose la Commission. La FWA estime que l'accès aux aides doit être réservé aux agriculteurs qui exercent réellement une mission de production et de commercialisation de denrées.

Enfin, la FWA regrette le manque d'ambition de la Commission en matière de mécanisme de stabilisation des prix agricoles et de régulation des marchés. En effet, la notion de filet de sécurité, qui est le seul outil de gestion des marchés qui persiste dans la PAC nouvelle mouture, a très nettement montré ses limites, puisqu'elle n'a pas permis d'éviter la violente plongée des prix lors de la crise laitière de 2008-2009. La FWA rappelle que cette volatilité a de graves conséquences tant pour les agriculteurs que pour le portefeuille des consommateurs.

La FWA, qui continuera à défendre fermement ces divers points de vue dans les semaines et les mois qui viennent, a d'ores et déjà –avec ses partenaires de l'Agrofront- écrit aux Ministres fédéral et régionaux de l'agriculture, pour leur demander de les soutenir auprès des institutions européennes.

Contacts : Yvan HAYEZ (Secrétaire général) 0477/471.625
Anne PETRE (Responsable Communication) 0484/499.077